

**FICHE INSCRIPTION HALTE-GARDERIE**  
**« LES HERMINES » Super-Besse**  
**SAISON 2019/2020**

**DATE DE PRESENCE : .....**  
**NOMBRE DE DEMI-JOURNEES/JOURNEES : .....**  
**TOTAL REGLE PAR LA FAMILLE : .....**

**L'enfant :**

Nom et prénom : .....  
Date de naissance : .....

**Le responsable légal :**

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
N° de téléphone : .....  
N° de sécurité sociale : .....  
Régime (carte vitale) : .....  
N° d'allocataire : .....  
Profession : .....  
Nom de l'employeur : .....  
Médecin traitant : .....  
Renseignements particuliers (allergies, asthme, ...) :  
.....  
.....

Autorisation Photos, Vidéos : OUI  NON   
Sorties activités extérieures : OUI  NON

**Je soussigné, responsable légal de l'enfant, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Halte-Garderie « LES HERMINES » et en particulier, de l'article 6 concernant les conditions d'admission des enfants et les accepte.**

Date : Signature

La Halte-Garderie décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'épidémie survenus suite au non respect d'une de ces conditions et ne pourra, de ce fait, être poursuivie en justice.

**AUTORISATION D'HOSPITALISATION  
EN CAS D'URGENCE**

J'autorise la Halte Garderie de Super-Besse, ronde de Vassivière à faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgence, ceci après décision d'un médecin.

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : .....  
.....

Sachant qu'en cas d'urgence, votre enfant sera probablement évacué sur le CHRU ou l'Hôtel-Dieu de Clermont-Ferrand.

Date : Signature



# HALTE GARDERIE « LES HERMINES » Ronde de Vassivière 63610 SUPER-BESSE

**04.73.79.64.22**

[www.sancy.com](http://www.sancy.com)



## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

HALTE GARDERIE

« LES HERMINES »

### Présentation de la structure

#### Article 1 :

La Halte Garderie accueille jusqu'à 24 enfants, âgés de 3 mois à 6 ans. La Halte Garderie est un établissement ponctuel qui reçoit pendant la journée et de façon continue les enfants. Elle accepte les enfants atteints de certains handicaps (en accord avec le responsable de la structure).

#### Article 2 :

La Halte Garderie est ouverte tous les jours (sauf le SAMEDI) à partir du dimanche 22 décembre 2019 jusqu'au vendredi 13 mars 2020 (en fonction de l'enneigement et des demandes de réservations, l'ouverture pourra être prolongée.

Elle accueille les enfants de : **9 h à 17 h.**

Les enfants qui sont inscrits à la journée ou le matin (9h-13h) ont la possibilité de manger sur place le midi, le repas est fourni par les parents. Il sera pris 11h30-12h.

#### Article 3 :

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de personnes diplômées de la Petite Enfance.

En fonction des âges, les enfants peuvent être amenés à sortir de la Halte-Garderie pour des activités extérieures (jeux dans la neige, espace ludo-sportif, ...)

#### Article 4 :

La directrice est responsable du fonctionnement de la structure, placée sous l'autorité du Maire.

## SES FONCTIONS :

- Exerce le pouvoir hiérarchique sur les agents de la structure.
- Assure la gestion administrative et financière de l'établissement.
- Organise la vie de la structure.
- Veille à l'application du règlement de fonctionnement.
- Entretien des contacts avec les familles des enfants.
- Veille à l'hygiène et la sécurité des enfants.

### Article 5 :

Il est interdit de fumer en présence des enfants et dans les locaux de la garderie.

### Article 6 : Conditions d'admission

Lors de l'admission de votre enfant, il est nécessaire d'apporter le carnet de santé afin de vérifier les vaccinations, de prendre connaissance du règlement et de remplir une fiche d'inscription (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone personnel et numéro de portable pour être joint en cas d'urgence.)

- Les enfants, lors de leur arrivée, doivent être en bonne santé et avoir reçu les vaccinations obligatoires exigées au sein d'une collectivité.
- En cas d'accident, le responsable de la structure prendra les mesures nécessaires après en avoir informé la famille si celle-ci est joignable. En cas de nécessité, l'enfant sera conduit à l'hôpital par les pompiers ou le SAMU. Lors de l'inscription de l'enfant, les parents signent une autorisation d'hospitalisation et s'engagent à régler les dépenses consécutives.
- Fournir une autorisation écrite avec le nom et prénom des personnes susceptibles de récupérer leur enfant. Une pièce d'identité leur sera demandée.
- Votre numéro de sécurité sociale et celui d'allocataire CAF plus le numéro de code gestion.
- Les refus à une admission sont :
  - la non présentation des documents demandés à l'admission,
  - un enfant malade à son arrivée, la perception de symptômes maladifs (fièvre, le début d'une conjonctivite, ...)

### Article 7 : Arrivée et départ des enfants

- ➔ A leur arrivée, les enfants seront inscrits sur un cahier (nom, prénom, heure d'arrivée, heure de départ),
- ➔ Il est demandé aux familles d'apporter un change complet de vêtements marqués au nom de l'enfant, les couches, les lingettes, les chaussons, le repas et le goûter,
- ➔ Le port des bijoux est interdit ainsi que l'apport de jeux ou jouets, sauf le « doudou ». La structure n'est pas responsable de toute perte, dégradation, ou accidents occasionnés par ceux-ci,
- ➔ Vérifier au départ que vous avez en votre possession toutes les affaires de votre enfant.
- ➔ Les enfants doivent impérativement être récupérés pour **17h** sinon une heure supplémentaire sera facturée.

### TARIFS

Les tarifs vous seront communiqués lors de toute admission.

Le paiement se fera au comptant (soit en numéraire, soit par chèque à l'ordre du Trésor Public).

A votre arrivée nous vous demanderons de régler le complément si vous avez déjà versé des arrhes ou la totalité pour les places réservées.

Toute place réservée doit être réglée à l'avance.

Toute absence ou retard doit être signalé à la responsable de la structure. Si ce n'est pas le cas, la place de l'enfant peut-être donné à un autre enfant.

Un remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un justificatif médical Ou d'un courrier attestant d'un problème survenu dans la famille.

	<b>Halte-garderie seulement</b>
<b>9h-13h</b>	<b>25€</b>
<b>13h-17h</b>	<b>25€</b>
<b>9h-17h</b>	<b>46€</b>

**Heure supplémentaire : 5,50€**

